

# Quand les journalistes ont les yeux de Chimène pour le criminel Rédoine Faïd...

écrit par Jacques Martinez | 11 septembre 2023



Aurélie Fouquet a été tuée le 20 mai 2010. © Sipa



Aurélie Fouquet a été tuée le 20 mai 2010. © Sipa

Le revoilà ! Le « revoit LOUP » ! Quel loup ?

**Mais le hors-la-loi, chouchou d'une certaine presse surtout d'État, à savoir Rédoine Faïd, organisateur d'une attaque à main armée à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne), le 20 mai 2010, au cours de laquelle une jeune policière, mère de famille, Aurélie Fouquet, a été mortellement touchée par la balle d'un des truands.**

Ce « gentleman braqueur », « roi de la belle » dicit France2 ! qui n'est ni « gentleman », ni « roi », n'a jamais daigné, même à la supplication d'Elizabeth Fouquet, la maman de la victime, reconnaître son implication ne serait-ce que dans l'organisation de cette attaque ! Cette lâcheté qu'Elizabeth Fouquet a regretté : *« Quel est cet « homme » aussi sûr de lui... J'aurais aimé qu'il dise qu'il était là... »*

**Voilà ce qu'est le « chouchou » d'une certaine presse, un « chouchou » qui, quand le rideau du théâtre médiatique**

retombe, se montre « lâche » dans toute sa... -non, surtout pas sa splendeur ! -... dans toute sa froideur ! Que dis-je, dans toute sa puanteur !

**Que j'ose ne serait-ce que le qualifier de « hors-la-loi », cela agacera une certaine presse admirative devant ses évasions ! Et quelque peu gênée après la mort de la policière ! Que voulez-vous ? Mes confrères journalistes sont quelque peu gênés, eux qui lui avaient ouvert les bras et leurs plateaux TV ou colonnes de presse écrite à tout-va quelques mois plus tôt pour le présenter comme un « repentant »...**

Eh, oui ! On se rendra compte, trop tard, puisque ce n'est qu'après le meurtre de la policière (d'ailleurs son implication dans ce meurtre ne sera certaine que pour nombre d'enquêteurs mais pas pour les magistrats) qu'il avait, devant ces journalistes béats, joué un rôle à l'image des films de gangsters dont, d'ailleurs, il apprenait les répliques pour s'en servir lors de ses braquages !

Je suis certainement minoritaire dans la ferveur mais je préfère avoir mon opinion et la garder, même si peu pensent comme moi.

**Donc dans la ferveur que je n'ai jamais comprise, ferveur de mes contemporains en cette mode cinématographique, surtout venant des Etats-Unis, métamorphosant en « héros » des gangsters parmi les plus meurtriers qui soient tel Al Capone ! Et mon point de vue ne semble pas si absurde quand on entend un Rédoine Faïd se vanter de s'être servi de situations et de répliques de tel ou tel film non seulement pour se donner des raisons de se lancer dans cette voie criminelle mais aussi pour, parfois, atténuer sa responsabilité dans certains actes délictueux qu'il a perpétrés !**

Comme il l'a d'ailleurs expliqué lui-même, sur France 2, dans un « documentaire » d'Affaires sensibles : quelle

sensibilité pour un tel truand, ce documentaire si souvent élogieux et diffusé ce dimanche 10 septembre, donc, comme par hasard, en plein procès de ce même Faïd ! Curieuse coïncidence ! Ah, non, c'est parce qu'il y a son procès... Ok ! Pardon, moi, qui mettais en doute l'objectivité d'une telle diffusion...

**Faïd raconte qu'il a attaqué, un jour, toute une famille avec 4 complices et tous les 5 étaient porteurs de masques de carnaval** (lui avait celui de... Raymond Barre). Pour quelle raison ? Tout simplement pour imiter un film américain où les comédiens, eux, jouant les gangsters, avaient les masques de Présidents des États-Unis.

**Suite à son autobiographie encensée par les « bien pensants** , c'est-à-dire son livre sur ses « extraordinaires exploits » que, personnellement, je qualifierais plutôt de « crimes infâmes et abjects » surtout lorsqu'il a braqué d'honnêtes citoyens et pris en otages des hommes comme vous et moi : tous ont été traumatisés en croyant, alors, qu'ils risquaient d'être tués par le « mignon » Rédoine Faïd, **il a pu « se vanter » à longueur d'antennes et de journaux « bien pensants » de sa vie « exceptionnelle et merveilleuse ».**

Ainsi, ses vols, il les a commencés à l'âge de... lisez bien : à l'âge de 6 ans ! Et il explique -que voulez-vous ?- que tous les objets qu'il voyait dans les magasins, il a su qu'il ne pourrait jamais les avoir : « Je me suis donc interdit de rêver... » **Quelle fut alors la solution trouvée par ce gamin pourtant correctement élevé ? Elle fut simple : « Je vais les prendre... »** C'est simple !

Avant-dernier d'une famille de... 12 garçons et filles, mère décédée -il avait 19 ans-, père reparti quelques années auparavant en Algérie.

**Une fois Rédoine en prison... Un de ses frères l'aida à s'évader en hélicoptère.** C'est ce fait d'ailleurs qui est l'objet du procès ouvert début septembre devant les assises de Paris. Mais, bon, que changeront les « quelques années »

que, lui, Rédoine, ajoutera à la liste de ses propres condamnations qui totalisent même pas un... siècle : 97 années ?

**Mais, heureusement pour lui et tous les autres condamnés, la justice française ne sait pas comment faire une addition** (ah, l'enseignement des maths a bien régressé depuis mai 68 !) : **elle se contente souvent de « compresser » toutes les condamnations en une seule en les enveloppant, en les dissimulant dans un seul sac poubelle, celui de la peine la plus importante.** Ainsi, qu'un homme viole une femme ou une dizaine, sa peine sera au maximum celle pour un seul viol ! Les neuf autres victimes devront se la partager, cette peine, entre elles : 20 ans et encore, avant les remises de peine... Et le mot « peine », dans le sens, « sanction appliquée à titre de punition ou de réparation pour une action jugée répréhensible », n'a plus grand sens, d'autant que le mot « peine » passe alors du côté des victimes avec le sens de « souffrance morale » pour elles ! Chaque viol n'aura coûté à leur agresseur que 2 ans pour chacune d'elles !... Ainsi va la justice qui, trop souvent régresse en l'ajustice, l'absence de justice...

**Et pour Rédoine Faïd, à quoi sert ce procès d'un mois, avec tout ce qu'il met en action, puisque ces années...** (qu'il va pouvoir ajouter à son CV et peut-être inscrire sur les cartes de visite qu'il remettra aux journalistes complaisants voire admiratifs), les années supplémentaires dont il va écopier (« écopier » à la manière du naufragé qui tente de vider sa barque avec une cuillère...) ne seront qu'une goutte d'eau qui ira se mélanger, se perdre, se diluer dans le torrent de ses méfaits.

Il convient de les oublier, ces méfaits, vous dira cette même presse qui préfère lui donner les titres admiratifs de « ROI » ou « AS » lorsqu'elle parle de ses évasions tel BFMTV le 4 septembre dans un rappel de ses exploits en la matière...

Mais pour d'autres -dont je suis-, cet homme est celui qui, en organisant une attaque foireuse, a une responsabilité essentielle dans le meurtre par balles de la jeune policière municipale de Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne) par l'un de ses frères !

Là, il est jugé pour le triste « exploit de ses exploits dans le domaine des prises d'otages » : son évasion par hélicoptère le 1er juillet 2018 de la centrale de Réau (Seine-et-Marne)

Dès le premier jour du procès, mardi, la journaliste couvrant pour France 2 ce procès, dès le début du JT, a pris une tête désespérée en rappelant que le prévenu risquait d'être condamné, le « malheureux », à la réclusion à perpétuité. Alors qu'en France, bien souvent, après 22 ans, le détenu sort !

On attend d'ailleurs que des juges prennent la décision, ce mois-ci, de libérer après 22 ans un détenu bien pire que Faïd : la crevure qu'est Patrick Tissier, condamné, après avoir fait 5 victimes dont une gamine -d'une famille... « amie » !- de 8 ans qu'il a martyrisée, attachée, violée, étranglée jusqu'à ce que la gamine meure pour ensuite la violer à nouveau ! Puis après avoir jeté son corps dans un puits l'a recouvert de débris ! Quel salaud !

Une libération -si elle a lieu- que je qualifierais de scandale ! D'autant qu'aucun autre média n'alerte les Français !

Voir RR du 26 août 2023 : Qui souhaite la libération d'un monstre aux 5 victimes dont une fillette martyrisée, violée, tuée et re-violée !

LIEN

:  
<https://resistancerepublicaine.com/2023/08/26/qui-souhaite-la-liberation-dun-monstre-aux-5-victimes-dont-une-fillette-martyrisee-violee-tuee-et-re-violee/>

Alors si l'ajustice est capable de mettre un tel individu en liberté avec le danger qu'il fera courir aux enfants « amis » ou non qu'il côtoiera, un Faïd qui, pour la justice, n'a tué personne, il est peu probable que, même condamné à perpétuité -surtout pour « essentiellement » de la... récidive- « notre » Rédoine dont même le pire crime n'arrive pas à la cheville de la crevure qu'est Patrick Tissier **il est peu probable que « notre » Rédoine ne ressorte pas dans quelques années.**

.  
Sur TF1 qui, au début du procès, n'a traité ce sujet qu'en milieu de JT, le seul spectateur à ce procès interrogé par le journaliste couvrant le procès, était non une des victimes de Faïd... Non, ses victimes n'intéressent pas les téléspectateurs -du moins estiment les « bien-pensants »- : TF1 a préféré un « ami » -certainement de méfaits et de cavales- de Faïd qui a -devinez ?- défendu le malheureux copain !

De sa part, le seul fait qui me ferait penser qu'il est un homme, c'est-à-dire un être humain ayant ne serait-ce qu'une once d'honneur malgré tous les malheurs dont il est l'auteur, serait qu'il reconnaisse l'organisation et sa participation à l'attaque à Villiers-sur-Marne afin que le fils d'Aurélie Fouquet, la policière tuée simplement parce qu'elle portait un uniforme et dont l'un des frs Faïd a été reconnu coupable par la justice algérienne : il purge sa peine en Algérie- **afin que son fils maintenant adolescent, et toute sa famille trouvent l'apaisement.** Je l'espère fermement. Allez, Faïd, évade-toi de l'enfermement en ton mensonge ! Beaucoup te remercieront de cet acte d'honneur à l'adresse du souvenir d'Aurélie Fouquet...

**JACQUES MARTINEZ**, journaliste ; ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...